

Analyse d'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 65 communes des départements d'outre-mer de moins de 10 000 habitants au recensement général de la population de 1999, y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2007. L'ancienne commune de Saint-Barthélemy, qui a le statut de collectivité d'outre-mer depuis juillet 2007 a été exclue du champ d'étude.

Pour ces 65 communes, qui regroupent 273 702 habitants au 01/01/2007, **les dépenses totales** hors gestion active de la dette s'élèvent à 446,6 millions d'euros en 2007, soit 1 632 euros en moyenne par habitant. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant reste supérieur à celui des communes de métropole (1 155 euros). Ces dépenses enregistrent une progression de 4,9 % par rapport à 2006.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent **un niveau de dépenses de fonctionnement** largement supérieur à celui des communes de métropole, soit 1 169 euros par habitant contre 685 euros. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 59,0 % contre 46,4 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 272 euros par habitant en moyenne. Le produit des 4 taxes directement perçues par les communes ne s'élève qu'à 188 euros par habitant en moyenne et ne représente que 14,8 % des recettes de fonctionnement. Les versements de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établissent à 13 euros par habitant. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par **une fiscalité indirecte très importante** (environ la moitié des recettes de fonctionnement). Les impôts et taxes spécifiques à l'outre-mer représentent 554 euros par habitant, ils comprennent l'octroi de mer pour un montant de 452 euros par habitant ainsi que des taxes sur le tabac, les rhums et les carburants.

Le niveau de l'épargne brute augmente fortement et s'établit à 103 euros par habitant en 2007. Le taux d'épargne atteint 8,1 %.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 463 euros par habitant. Les dépenses d'équipement brut augmentent de manière conséquente (+ 7,5 %) mais moins fortement qu'en métropole (+ 10,0 %). L'effort d'équipement relatif (dépenses d'équipement brut rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 32,5 % en 2007 alors qu'il est de 42,3 % pour les communes métropolitaines.

L'encours de la dette au 31 décembre 2007 représente 427 euros par habitant et augmente de façon conséquente (+ 7,2 %). Il reste nettement inférieur à celui des communes de métropole (706 euros par habitant).

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée diminue fortement et s'élève à 63 euros par habitant en 2007. Elle représente 4,9 % des recettes de fonctionnement.

Montants en euros par habitant	2006	2007	Evolution des montants par hab. (1)
Dépenses réelles totales *	1 556	1 632	+ 4,9%
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 103	1 169	+ 6,0%
Charges de personnel	658	690	+ 4,8%
Charges d'intérêts	18	18	+ 3,3%
Recettes réelles de fonctionnement	1 197	1 272	+ 6,2%
Impôts et taxes	780	815	+ 4,4%
Dotations et participations	314	328	+ 4,4%
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	453	463	+ 2,2%
Dépenses d'équipement brut	384	413	+ 7,5%
Emprunts*	90	78	- 12,8%
Dette au 31/12	398	427	+ 7,2%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* hors gestion active de la dette. (1) à champ constant 2006-2007